Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 35 (1998)

Heft: 1368

Artikel: L'évaporateur fiscal parlementaire

Autor: Gavillet, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1010322

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'évaporateur fiscal parlementaire

Pas besoin d'être

expert pour détecter

Elles sont exploitées

leur métier.

les failles du système.

par des professionnels

qui s'en vantent, c'est

INTENTION ÉTAIT impeccable. Ne pas chercher à tout prix de nouvelles recettes, mais corriger, dans le dispositif fiscal existant, les inégalités de traitement. Et pas besoin d'être expert pour détecter ces failles du système. Elles sont exploitées par des professionnels qui s'en vantent, c'est leur métier. Des pages publicitaires ou des courriers personnalisés vantent les avantages fiscaux d'un placement prévoyance professionnelle de troisième pilier. Un gérant de fortune recommande publiquement de privilégier la plus-value boursière d'un portefeuille, non im-

posable, plutôt que le rendement immédiat distribué. Donc le Département fédéral des finances mit au travail, en mars 1997, une commission d'experts exceptionnellement qualifiés, chargée de repérer ces inéga-

lités de traitement et d'y porter remède. C'était la Commission Behnisch, du nom de son président. En juillet 1998, elle déposait son rapport, recommandant tout un éventail de mesures, dont l'imposition des plus-values boursières. Le Département fédéral des finances en retint une série de mesures immédiatement applicables, dont le rendement pour la Confédération était évalué à cent quarante millions. La table ronde sur l'assainissement des finances fédérales reprit ce chiffre. Au terme des débats parlementaires, il n'en

reste pratiquement rien. Évaporé.

Trois explications à cet escamotage parlementaire. Il y a d'abord, à l'œuvre, les antifiscalistes primaires. Ils viennent répéter à la tribune que les plus riches peuvent déplacer leur domicile fiscal, qu'il ne faut pas porter atteinte à la place financière suisse. Rengaine connue. Viennent ensuite les lobbies, dont le plus redoutable et le plus efficace entre tous est celui des assurances. Ce n'est pas la première fois qu'elles en font la démonstration. Enfin, certains sujets sont d'une complexité réelle. C'est le cas pour l'imposition des

> plus-values boursières: la mise en place d'un dispositif d'application correcte exige une longue maturation. La majorité politique en a profité, invoquant ces difficultés pratiques, pour refuser d'entrer en matière.

Si l'on voulait avancer, malgré les difficultés du terrain et la résistance des lobbies, il faudrait tout l'engagement du conseiller fédéral responsable. Kaspar Villiger a manifesté des intentions justes, puis une résignation trop rapide devant les résistances venues de son propre camp. Sa stature se mesurera à sa volonté de poursuivre avec la détermination d'un homme d'État. Car, comme il l'a rappelé lui-même devant le Conseil national, l'enjeu est d'abord une question de justice: empêcher les échappatoires légales.